



Le Projet de Fin d'Année (PFA) permet aux étudiants de mettre en pratique leurs compétences à travers un projet concret. Les dispositions suivantes sont prises pour que les encadrements et la soutenance reflètent le niveau réel de chaque étudiant. A cet effet, il est absolument impératif de respecter à la lettre les règles suivantes :

1. La présence aux séances d'encadrement de PFA est obligatoire.
2. Toute absence à une séance d'encadrement entraînera une déduction automatique de **0,2 point** sur la note finale du PFA.
3. Le cumul de **trois absences** donnera lieu à un **avertissement oral**, et celui de **quatre absences** à un **avertissement écrit**.
4. Un étudiant sera automatiquement orienté vers la session de rattrapage dans les cas suivants :
 - **Il s'absente à cinq séances ou plus.**
 - **Il n'a soumis aucun livrable durant les séances d'encadrement.**
 - **Il ne dispose d'aucun sujet.**
5. L'étudiant peut modifier son sujet uniquement lors de la deuxième séance d'encadrement. Tout changement de sujet après cette séance ne sera pas autorisé.
6. L'étudiant est tenu de choisir le langage, les technologies ou le Framework uniquement parmi les options proposées par son encadrant.
7. Tout changement de binôme doit être validé par le responsable de filière et ne sera en aucun cas autorisé le jour de la soutenance.
8. Tout étudiant ne se présentant pas à l'horaire prévu de la soutenance ne pourra passer qu'après avoir obtenu l'accord préalable des membres du jury et passera après tous les autres ; sans cet accord, il sera reporté à la session de rattrapage.
9. Le rapport de PFA doit obligatoirement être envoyé au responsable de filière au plus tard la veille de la soutenance.
- 10.** Le jour de la soutenance, deux exemplaires du rapport doivent être remis aux membres du jury.
11. La session de rattrapage sera organisée une seule fois. Aucune session supplémentaire ne sera prévue, même en cas d'absence justifiée.